



Conseil économique et social

Distr. générale
4 décembre 2020
Français
Original : anglais

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire et reprise de la session de 2021
18-29 janvier et 10 février ;
17-25 mai, 27 mai et 7 juin 2021
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
**Adoption de l'ordre du jour et autres questions
d'organisation**

Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
 - a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures ;
 - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement ;
 - c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.
4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil :
 - a) Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif et dont l'examen a été reporté ;
 - b) Nouveaux rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif.
5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales.
6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil s'agissant, notamment, du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :



- a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales ;
 - b) Questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail informel ;
 - c) Questions connexes diverses.
- 7. Rapports spéciaux.
 - 8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.
 - 9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2022 du Comité.
 - 10. Adoption du rapport du Comité sur sa session de 2021.

Annotations

1. Élection du Bureau

En vertu de l'article 18 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, le Comité élit chaque année, au début de sa première séance, un président ou une présidente et quatre vice-présidents ou vice-présidentes. Conformément à l'article 19, les membres du Bureau sont rééligibles. Par la suite, un ou une des vice-présidents ou vice-présidentes est désigné(e) pour assumer les fonctions de rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur du Conseil, le Comité adopte, au début de chaque session, après l'élection du Bureau, l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la session en cours dans sa décision 2021/209.

3. Demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures

Le Comité examinera les demandes d'admission et les demandes de reclassement dont il a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures.

Documentation

Demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales et dont le Comité a reporté l'examen lors de sessions tenues entre 2008 et 2020 ([E/C.2/2020/CRP.46](#) et [E/C.2/2021/CRP.1](#)) et demandes de reclassement dont il a décidé de reporter l'examen entre 2015 et 2020 ([E/C.2/2021/CRP.2](#))

b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement

Le Comité examinera les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales et se prononcera à leur sujet.

Documentation

Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales : mémorandums du Secrétaire général ([E/C.2/2020/R.2/Add.30](#) à 59, et [E/C.2/2021/R.2](#) et [E/C.2/2021/R.2/Add.1](#) à 16)

Demandes de reclassement : mémorandum du Secrétaire général ([E/C.2/2021/R.3](#))

c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut

Le Comité examinera les nouvelles demandes d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif qui ont fusionné avec des organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.

Documentation

Aucune nouvelle demande n'a été reçue.

4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil

a) Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif dont l'examen a été reporté

b) Nouveaux rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif

Conformément aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil, les organisations dotées du statut consultatif auprès de celui-ci doivent présenter tous les quatre ans un rapport sur les activités qu'elles ont menées en ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, ou l'appui qu'elles ont apporté à ses travaux. Le Comité examinera les rapports quadriennaux dont l'examen a été reporté lors des sessions tenues entre 2003 et 2017 ainsi que ceux présentés pour les périodes 2015-2018 et 2016-2019.

Documentation

Compilation des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et dont l'examen a été reporté lors de sessions antérieures ([E/C.2/2021/CRP.3](#))

Rapports quadriennaux pour les périodes 2014-2017, 2015-2018 et 2016-2019 : notes du Secrétaire général ([E/C.2/2020/2/Add.5](#) à 7, [E/C.2/2020/CRP.45](#) et 51 à 68, et [E/C.2/2021/CRP.6](#) à 45)

5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales

Le Secrétariat présentera un rapport oral sur la question.

6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil s'agissant, notamment, du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil

Dans sa résolution [72/305](#), l'Assemblée générale a invité le Comité chargé des organisations non gouvernementales à examiner rapidement les moyens de gérer efficacement la prolifération des demandes d'admission au statut consultatif émanant

de ces organisations, conformément au mandat qui lui a été confié dans la résolution 1996/31 du Conseil en date du 25 juillet 1996.

a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales

b) Questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail informel

À sa session de 2000, le Comité a créé un groupe de travail informel ouvert à tous ses membres qu'il a chargé d'examiner ses méthodes de travail, y compris les questions d'accréditation, les procédures, la coordination avec le secrétariat de la Commission des droits de l'homme, l'amélioration du processus d'information des organisations non gouvernementales et les questions de sécurité. À la reprise de sa session de 2019, le Comité a créé un groupe de travail informel chargé d'étudier, en consultation avec le Secrétariat, les propositions relatives à la mise en œuvre de l'examen des demandes d'admission au statut consultatif au regard de la Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, en vue de soumettre lesdites propositions au Comité pour examen.

c) Questions connexes diverses

Organisations sollicitant un changement de nom.

Organisations souhaitant être rayées de la liste des organisations dotées du statut consultatif en raison de leur dissolution.

Documentation

Récapitulatif des demandes de changement de nom reçues par le Secrétariat ([E/C.2/2020/CRP.4](#))

Liste des organisations souhaitant être rayées de la liste des organisations dotées du statut consultatif en raison de leur dissolution ([E/C.2/2021/CRP.5](#))

7. Rapports spéciaux

8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG

Par sa décision 2002/225, le Conseil a créé le fonds général de contributions volontaires et prié la Section des organisations non gouvernementales de trouver et d'obtenir les ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour mener, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les autres parties prenantes intéressées, les projets de développement devant être entrepris dans le cadre du Réseau régional informel ONU-ONG.

Le Secrétariat présentera un rapport oral à ce sujet.

9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2022 du Comité

Dans sa résolution 1894 (LVII), le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à ses organes subsidiaires, à chacune de leurs sessions, un projet d'ordre du jour provisoire pour la session suivante ainsi que des renseignements relatifs à la documentation.

10. Adoption du rapport du Comité

Le Comité doit faire rapport au Conseil sur les travaux de sa session de 2021.